

Quel est le délai pour la conclusion d'un PACS ?

## Description

Le délai pour conclure un [Pacte civil de solidarité \(PACS\)](#) est généralement assez court. En effet, il suffit de vivre en couple et d'enregistrer le PACS en mairie, auprès d'un notaire, ou auprès d'une ambassade ou d'un consulat français à l'étranger.

A cette fin, la prise de rendez-vous, la transmission des pièces justificatives pour la signature de la convention de PACS et le lieu d'enregistrement influent sur les délais de conclusion du PACS.

[Modèle de convention de PACS](#)

## Quel est le délai pour conclure un PACS à la mairie ?

Si vous optez pour la conclusion d'un PACS en mairie, le délai d'obtention du PACS dépend du rendez-vous pris à la mairie de la ville de votre résidence commune, de la constitution du dossier et enfin des délais d'enregistrement de la convention de PACS.

### La prise d'un rendez-vous à la mairie

Une fois la décision prise de [se pacser](#), les futurs partenaires doivent **prendre rendez-vous** auprès de la mairie de la ville de leur résidence commune.

Selon les **mairies et les villes**, le délai d'option d'un rendez-vous est plus ou moins long. A l'instar des mariages, ce délai peut également varier et s'allonger selon les saisons (notamment durant la période estivale).

En outre, les demandes sont généralement plus nombreuses dans les grandes métropoles.

**A noter** : afin d'obtenir un rendez-vous le plus rapidement possible, il est préférable d'anticiper cette situation. En effet, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous peut aller de quelques jours à plusieurs semaines.

### La constitution du dossier

Une fois le rendez-vous à la mairie de la ville de résidence commune obtenu, les

---

futurs partenaires doivent réunir les [documents nécessaires à la conclusion du PACS](#), avant de les transmettre à l'officier d'état civil.

Ces documents sont les suivants :

- La convention de PACS : il peut s'agir d'une [convention-type](#) ou d'une convention personnalisée ;
- La déclaration conjointe de PACS et l'attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune correspondant au formulaire Cerfa n°15725\*03 ;
- L'acte de naissance de chaque partenaire : datant de moins de 3 mois pour le partenaire français et de moins de 6 mois pour le partenaire étranger (une copie intégrale ou un extrait avec filiation) ;
- Une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des partenaires.

**Bon à savoir :** Un acte de naissance dématérialisé peut être obtenu directement en ligne. Il peut également être délivré par voie postale sous une à deux semaines. Enfin, le partenaire peut se rendre directement à la mairie de sa ville de naissance pour obtenir cet acte.

Des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés pour les futurs partenaires concernés par l'une des situations suivantes:

- Un partenaire est étranger ;
- Un partenaire a le statut de réfugié ;
- Un partenaire est divorcé ou veuf ;
- Un partenaire est sous tutelle ou sous curatelle.

**Attention :** dans le cas où le [PACS est conclu avec un étranger](#), il faut généralement prévoir un délai supplémentaire puisque l'obtention des documents demandés suppose l'accomplissement préalable de certaines démarches.

## L'enregistrement de la convention de Pacs

Une fois les documents réunis et la convention de PACS signée par les parties, l'enregistrement du PACS en mairie dure environ une **quinzaine de minutes**.

**A noter :** conformément à la [loi du 18 novembre 2016](#), et à compter du 1er novembre 2017, l'enregistrement du PACS a lieu auprès de l'officier d'état civil de la mairie de la ville de résidence commune et non plus auprès du tribunal d'instance.

Au jour du rendez-vous pris préalablement, l'officier d'état civil doit :

- Vérifier l'ensemble des pièces justificatives ;
- Compléter et signer la convention de PACS rédigée par les partenaires ;
- Enregistrer le PACS dans les registres de l'état civil.

A la fin du rendez-vous, l'officier d'état civil remet la **convention signée** aux partenaires avec un **récépissé d'enregistrement du PACS**.

Ces documents doivent impérativement être **conservés** par les partenaires.

En effet, en cas de perte de la convention de PACS, la mairie ne peut pas fournir une copie du document. Cependant, le récépissé d'enregistrement prouve la conclusion du PACS.

**Zoom** : Afin de faciliter et accélérer vos démarches, LegalPlace propose un modèle de [convention de PACS](#). Pour obtenir une convention de PACS personnalisée, il vous suffit de la compléter selon vos choix d'organisation de vie commune. Il ne reste plus qu'à télécharger, imprimer et signer votre convention.

## Quel est le délai pour conclure un PACS devant un notaire ?

Si les futurs partenaires font le choix de se pacser auprès d'un notaire, le délai de conclusion du PACS dépend du **calendrier du notaire**.

Au jour du rendez-vous chez le notaire de leur choix, les deux futurs partenaires doivent se **présenter physiquement** devant lui.

**Bon à savoir** : en cas d'empêchement grave d'un partenaire, le notaire ou l'officier d'état civil peut se déplacer au domicile ou à l'hôpital, si la situation le requiert. Toutefois, cette situation est strictement exceptionnelle.

A l'instar de la prise de rendez-vous en mairie, les délais de prise de rendez-vous chez un notaire peuvent varier selon les **villes et les périodes**.

De plus, les futurs partenaires doivent également rassembler tous les documents susvisés.

Enfin, le [coût du PACS](#) est différent selon qu'il soit enregistré chez un notaire ou en

mairie :

- En mairie, cette formalité est totalement gratuite ;
- Chez un notaire, il faut compter 101,41€ TTC pour l'établissement d'une convention et 125€ TTC pour son enregistrement. De plus, des sommes supplémentaires peuvent s'ajouter.

**A noter** : contrairement à l'enregistrement du PACS en mairie, si celui-ci a lieu chez un notaire, ce dernier conserve un original de la convention de PACS.

## Quel est le délai pour conclure un PACS à l'étranger ?

Si la résidence commune des futurs partenaires est fixée à l'étranger, ils peuvent enregistrer leur convention de PACS auprès du **consulat français du pays étranger** de résidence ou auprès de **l'ambassade de France** de ce pays.

A cette fin, il faut impérativement qu'un des deux partenaires soit de **nationalité française**.

La procédure pour les futurs partenaires est la même que celle décrite plus haut dans l'article, à savoir :

1. Prendre rendez-vous auprès du consulat ou de l'ambassade ;
2. Réunir les documents nécessaires à leur démarche ;
3. Faire enregistrer la convention lors du rendez-vous.

Là encore, le délai d'enregistrement du PACS dépend de la date de prise de rendez-vous et du temps nécessaire pour accomplir les formalités afin de réunir les documents justificatifs.

Enfin, un PACS conclu à l'étranger engendre les mêmes [droits et obligations](#) qu'un **PACS conclu en France**.

## Quand le PACS prend-il effet ?

La date de prise d'effet du PACS sera différente pour les **partenaires entre-eux** et pour les **tiers** :

- Pour les partenaires entre-eux : le PACS prend effet au moment de l'enregistrement effectué par le notaire ou l'officier d'état civil, c'est-à-dire dès la sortie de la mairie ou de l'étude notariale ;

- Pour les tiers : le PACS leur est opposable après l'accomplissement des formalités de publicité, c'est-à-dire dès l'apparition de la mention du PACS sur l'acte de naissance de chaque partenaire.

**Attention :** L'enregistrement du PACS et l'accomplissement des formalités de publicité par l'officier d'état civil ne sont pas obligatoirement accomplies le même jour. L'opposabilité du PACS aux tiers dépendra donc de sa diligence.

## FAQ

### Comment se pacser rapidement ?

Pour se pacser rapidement, les partenaires doivent prendre rendez-vous à la mairie du lieu de leur résidence commune ou chez un notaire. Ensuite, ils doivent réunir les documents justificatifs, réaliser et signer leur convention avant de la faire enregistrer le jour du rendez-vous.

### Quel est le coût d'un PACS ?

Effectuer un PACS en mairie est totalement gratuit. A l'inverse, chez un notaire, il faut compter 101,41€ TTC pour la réalisation de la convention et 125€ TTC pour son enregistrement.

### Pourquoi faire un PACS chez un notaire ?

Une convention rédigée par un notaire permet d'établir une liste des biens propres de chacun des partenaires, de préciser la propriété des futurs biens, de fixer les règles de contribution de chaque partenaire aux dépenses du couple et également les modalités en cas de rupture du PACS avec l'aide d'un professionnel.